POLITIQUE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE DE DÉNOMBREMENT DES ÉTUDIANTS EN ÉQUIVALENCE TEMPS COMPLET (EETC) À PARTIR DE RECU

OCTOBRE 1990

Québec

92-03664/

POLITIQUE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE DE DÉNOMBREMENT DES ÉTUDIANTS EN ÉQUIVALENCE TEMPS COMPLET (EETC) À PARTIR DE RECU

OCTOBRE 1990

Yvon Saint-Amour

Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

DÉNOMBREMENT DES ÉTUDIANTS EN ÉQUIVALENCE TEMPS COMPLET (EETC) À PARTIR DE RECU

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....3

PARTIE 1

DÉFINITION.....3

MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT DES ÉTUDIANTS INSCRITS À DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE.....3

MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT DES ÉTUDIANTS INSCRITS À DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE CYCLE SUPÉRIEUR.....4

PARTIE 2

LE CALCUL DES EETC AU PREMIER CYCLE À PARTIR DE RECU.....9

LE CALCUL DES EETC AUX CYCLES SUPÉRIEURS À PARTIR DE RECU.....17

ANNEXES

ANNEXE 1: LES SECTEURS DISCIPLINAIRES POUR LES CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.....25

ANNEXE 2: LES SECTEURS DISCIPLINAIRES POUR LES CALCULS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS.....43

ANNEXE 3.1: LA CONSTITUTION DU FICHIER DES ÉTUDIANTS DU DEUXIÈME CYCLE.....59

ANNEXE 3.2: LA CONSTITUTION DU FICHIER DES ÉTUDIANTS DU TROISIÈME CYCLE.....60

DÉNOMBREMENT DES ÉTUDIANTS EN ÉQUIVALENCE TEMPS COMPLET (EETC) À PARTIR DE RECU

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de décrire la méthodologie relative au calcul du nombre d'étudiants en équivalence temps complet (EETC) à partir de RECU. Ce calcul sert principalement à établir les données d'effectifs étudiants, paramètre important dans l'établissement des subventions annuelles de fonctionnement et dans l'établissement des subventions d'investissements.

En première partie, le document précise la définition et les principes généraux appliqués par le Ministère pour réaliser ce calcul. La seconde partie, plus technique, décrit de manière détaillée le calcul des EETC au premier cycle et le calcul des EETC aux cycles supérieurs. Enfin le document contient la liste des codes disciplinaires acceptés dans RECU ainsi que leur répartition dans les secteurs disciplinaires de financement pour les fins de fonctionnement et pour les fins d'investissements.

PARTIE 1

A) DÉFINITION

Un EETC correspond à la charge de travail normale mesurée en crédits pour un étudiant à temps plein au cours d'une année universitaire. Cette charge est évaluée à trente (30) crédits par année universitaire.

À partir de cette définition, le nombre de EETC d'un établissement est évalué donc en faisant la somme des crédits-étudiants divisée par trente (30).

B) MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT DES ÉTUDIANTS INSCRITS À DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

Au premier cycle, la démarche générale consiste à analyser le nombre de crédits de chaque activité suivie par chaque étudiant, à en faire la somme et à la diviser par trente (30).

C) MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS À DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE CYCLE SUPÉRIEUR

Les activités que les étudiants poursuivent au cours d'un trimestre ne peuvent pas toujours toutes être évaluées en crédits à la fin de chaque trimestre. Par exemple, c'est le cas des activités de type "recherche" suivies par les étudiants inscrits à des programmes de deuxième ou troisième cycle. Dans ce cas précis, la mesure en crédits de l'activité de l'étudiant pose des difficultés importantes d'évaluation en cours de processus.

Les modalités retenues au Manuel de procédure pour la transmission des données au fichier RECU reflètent ces difficultés. Quand il s'agit d'une activité comme une recherche par exemple, les crédits-étudiants ne sont inscrits, en principe, qu'au moment où l'étudiant a transmis le résultat de ses travaux, tel que prescrit dans la plupart des règlements pédagogiques des universités. Évaluer les EETC sur cette base signifierait que la prise en compte de l'activité de l'étudiant ne serait faite qu'à la fin des études, si un étudiant termine, et pas du tout s'il ne termine pas.

La méthode de décompte des EETC pour les étudiants inscrits à des études de cycles supérieurs tient compte de cette difficulté.

- Pour les étudiants inscrits à des programmes dont toutes les activités ne peuvent pas être mesurées en crédits à la fin de chaque trimestre, le Ministère impute à chacun un total de 11,25 crédits par trimestre, jusqu'à un total cumulatif de 45 crédits au deuxième cycle et jusqu'à un total cumulatif de 90 crédits au troisième cycle. Par la suite, le nombre de EETC d'un établissement à un trimestre donné est évalué selon la même définition qu'au premier cycle, soit en faisant la somme des crédits imputés et en la divisant par trente (30). Les différences essentielles avec le calcul au premier cycle sont de deux ordres: premièrement dans la manière de considérer les crédits, c'est-à-dire, ceux réellement postulés par les étudiants au premier cycle et ceux imputés aux cycles supérieurs; deuxièmement, dans le total cumulatif non fixé au premier cycle et limité à quarante-cinq (45) ou à quatre-vingt-dix (90) crédits aux cycles supérieurs.

- Pour les étudiants inscrits à des programmes de cycle supérieur dont toutes les activités peuvent être mesurées en crédits à la fin de chaque trimestre, la méthode de décompte est identique à celle du premier cycle.

PARTIE 2

LE CALCUL DES EETC AU PREMIER CYCLE

À PARTIR DE RECU

MODALITÉS TECHNIQUES

LE CALCUL DES EETC AU PREMIER CYCLE

À PARTIR DE RECU

1. MODALITÉS D'APPLICATION

La présente section a pour objet de décrire les principales étapes qui permettent de calculer les EETC au premier cycle, par établissement, à partir des données brutes transmises aux fichiers RECU.

2. CHAMPS D'INFORMATION

Les fichiers RECU (étudiants, activités, programmes) contiennent un grand nombre de champs ou d'éléments d'information distincts. Tous ne sont pas requis pour le calcul du nombre d'étudiants en équivalence temps complet. Outre les composantes "établissement et trimestre", ne sont retenus aux fins du calcul que les éléments suivants[1] au premier cycle:

A - Statut de l'étudiant (élément 415)
B - Code du programme d'études (élément 355)
C - Niveau d'études du programme (élément 370)
D - Liste des activités (élément 5)
E - Nombre de crédits (élément 65)
F - Code disciplinaire de chaque activité (élément 110)
G - Code d'identification de l'établissement d'attache (élément 175)

3. DÉMARCHE GÉNÉRALE

Le schéma qui suit montre, sous forme d'un organigramme, la démarche qui est suivie pour calculer le nombre d'étudiants en équivalence temps complet à partir de RECU. Essentiellement, cette démarche se divise en trois parties: la première détermine les exclusions de dossiers, la seconde procède aux validations et la troisième spécifie les calculs proprement dits.

---

[1] Pour la description exhaustive du contenu des éléments d'information, il faut se référer au manuel de procédure RECU.

Calcul des EETC de premier cycle

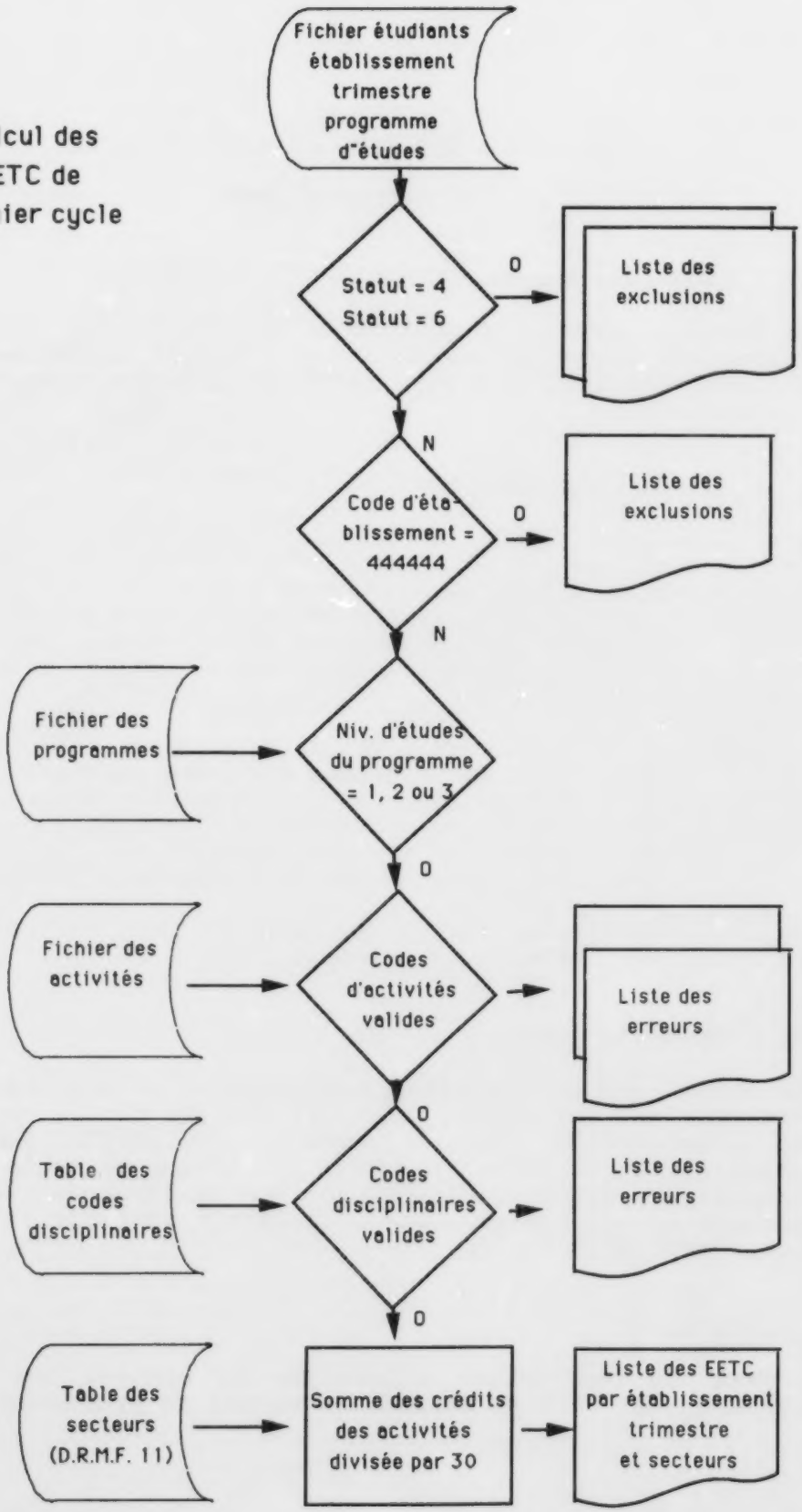

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉMARCHE

Étape 1: Fichier "étudiants", par établissement, par trimestre et par programme

Le système RECU recueille les données par établissement, à chaque trimestre. Les transmissions se font à des dates convenues à l'avance et spécifiées au Manuel de procédure. Elles sont au nombre de quatre (4) par année universitaire, soit: été, automne, hiver et "annuelle".

La transmission "annuelle" est utilisée exclusivement pour la déclaration des étudiants inscrits sur une base annuelle à titre "d'internes et résidents" en médecine.

Les calculs sont réalisés trimestre par trimestre.

Les étudiants inscrits à plus d'un programme d'études sont traités aux fins du calcul comme s'il s'agissait de plusieurs étudiants. En conséquence, le calcul est effectué séparément pour chaque programme et les EETC générés par ces calculs séparés sont additionnés au niveau d'études correspondant.

Étape 2: Statut de l'étudiant

Les différents codes attribuables au statut sont les suivants:

1 - Étudiant régulier
2 - Étudiant libre
4 - Étudiant auditeur
6 - Interne et résident en médecine

Dès qu'un dossier prend la valeur 4 dans ce champ, il est exclu du calcul. En effet, les étudiants auditeurs sont exclus parce que le Ministère ne subventionne pas cette catégorie d'étudiant. Comme le statut de l'étudiant est une valeur qui peut être variable d'un programme d'études à l'autre, cette analyse est effectuée programme par programme. En vertu de ce critère, il peut arriver que seule une partie d'un dossier étudiant soit exclue du calcul. Le nombre de dossiers exclus sur ce critère, par trimestre et par établissement, est produit sous forme de liste.

Si un dossier prend la valeur 6 dans ce champ, il est aussi exclu du calcul. Il est alors considéré avec l'ensemble des dossiers du deuxième cycle.

Étape 3: Code d'identification de l'établissement d'attache

En plus de prévoir un code d'identification pour chaque établissement universitaire québécois (codes 975000 à 981000), les valeurs disponibles sont les suivantes:

222222 - Étudiant en visite, ..., en provenance d'une université hors du Québec

333333 - Étudiant en accueil, en vertu d'une entente avec un établissement scolaire québécois

444444 - Étudiant inscrit à l'université mais qui étudie en dehors du Québec

999999 - Ne s'applique pas

Dès qu'un dossier prend la valeur 444444 à cet élément, ce dossier est exclu du calcul des EETC. Le Ministère ne verse des subventions aux universités que pour les étudiants qui étudient au Québec. De la même manière que pour le champ statut, cette analyse est réalisée par programme de telle sorte qu'il est possible que pour certains dossiers, seule une partie de dossier puisse être exclue.

Étape 4: Code et niveau d'études du programme

Les valeurs possibles sont les suivantes:

0 - Collégial
1 - Premier cycle préparatoire
2 - Premier cycle
3 - Post premier cycle
4 - Deuxième cycle préparatoire
5 - Deuxième cycle
6 - Troisième cycle préparatoire
7 - Troisième cycle
8 - Périuniversitaire

À cette étape, le système sélectionne les dossiers de premier cycle. Ne sont retenus que les programmes de l'étudiant dont le "niveau d'études" prend la valeur 1, 2 ou 3. Ces programmes sont considérés comme étant du premier cycle. Les étudiants fréquentant des programmes de niveau 0 (collégial) et 8 (périuniversitaire) ne sont pas admissibles au financement et ne sont pas analysés. Les programmes de niveau 4, 5, 6 ou 7 sont analysés au cycle supérieur.

Étape 5: Dossiers analysés

Pour les dossiers retenus aux étapes précédentes, le système analyse les activités (cours) de l'étudiant. Pour qu'un dossier puisse être analysé, il faut, pour chaque activité inscrite à ce dossier, que l'information disponible au fichier "activités" comporte les deux éléments suivants: nombre de crédits de l'activité et code disciplinaire de l'activité.

Il arrive que l'information correspondante soit absente du fichier "activités" pour un code donné parce que l'établissement ne l'a pas transmise ou qu'elle est erronée. Le critère de rejet utilisé élimine cette activité de l'analyse lorsqu'un des codes est erroné. Une liste de rejets est fournie par établissement, par trimestre et par dossier étudiant.

Étape 6: Calcul des EETC et classification en grands secteurs disciplinaire

L'ensemble des crédits étudiants retenus est additionné, puis divisé par trente (30). C'est à cette étape que les crédits sont répartis par grand secteur en fonction du code disciplinaire de chaque activité. Ils peuvent aussi être ventilés en fonction d'autres exigences.

La liste des codes disciplinaires associés à chaque grand secteur est présentée en annexe 1 (Table D.R.M.F. 11) pour le fonctionnement et en annexe 2 (Table SECTINV) pour les investissements.

Étape 7: Précisions additionnelles:

Exceptionnellement, pour les premières utilisations des données obtenues à partir de RECU, certains ajustements ont pu être apportés au calcul des EETC à partir des données transmises par les établissements. Les résultats des calculs publiés par le Ministère tiennent compte de ces ajustements. La liste des ajustements a été transmise à chaque établissement concerné.

LE CALCUL DES EETC AUX CYCLES SUPÉRIEURS

À PARTIR DE RECU

MODALITÉS TECHNIQUES

LE CALCUL DES EETC AUX CYCLES SUPÉRIEURS

À PARTIR DE RECU

1. MODALITÉS D'APPLICATION

La présente section a pour objet de décrire les principales étapes qui permettent de calculer les EETC aux cycles supérieurs, par établissement, à partir des données brutes transmises aux fichiers RECU.

2. CHAMPS D'INFORMATION

Les fichiers RECU (étudiants, activités, programmes) contiennent un grand nombre de champs d'information distincts. Tous ne sont pas requis pour le calcul du nombre d'étudiants en équivalence temps complet. Outre les composantes "établissement et trimestre", ne sont retenus aux fins du calcul que les éléments suivants[2] pour les étudiants inscrits à un programme de deuxième ou troisième cycle:

A) Statut de l'étudiant (élément 415)
B) Code du programme (élément 355)
C) Niveau d'études du programme (élément 370)
D) Catégorie de programme (avec ou sans recherche) (élément 357)
E) Liste des activités (pour les programmes dont toutes les activités peuvent être mesurées en crédits) (élément 5)
F) Nombre de crédits et code disciplinaire de chaque activité (éléments 65 et 110)
G) Premier code disciplinaire de la première composante du programme (élément 115)
H) Type d'admission de l'étudiant (élément 397)
I) Code d'identification de l'établissement d'attache (élément 175)

3. DÉMARCHE GÉNÉRALE

Aux cycles supérieurs, le Ministère traite différemment le cas des dossiers étudiants selon qu'ils sont inscrits dans des programmes dont toutes les activités peuvent ou non être évaluées en crédits à chaque trimestre. Le schéma qui suit montre, sous forme d'un organigramme, la démarche qui est suivie pour réaliser ces calculs.

---

[2] Pour la description exhaustive de contenu des éléments d'information, il faut se référer au manuel de procédure RECU.

Calcul des EETC aux cycles supérieurs

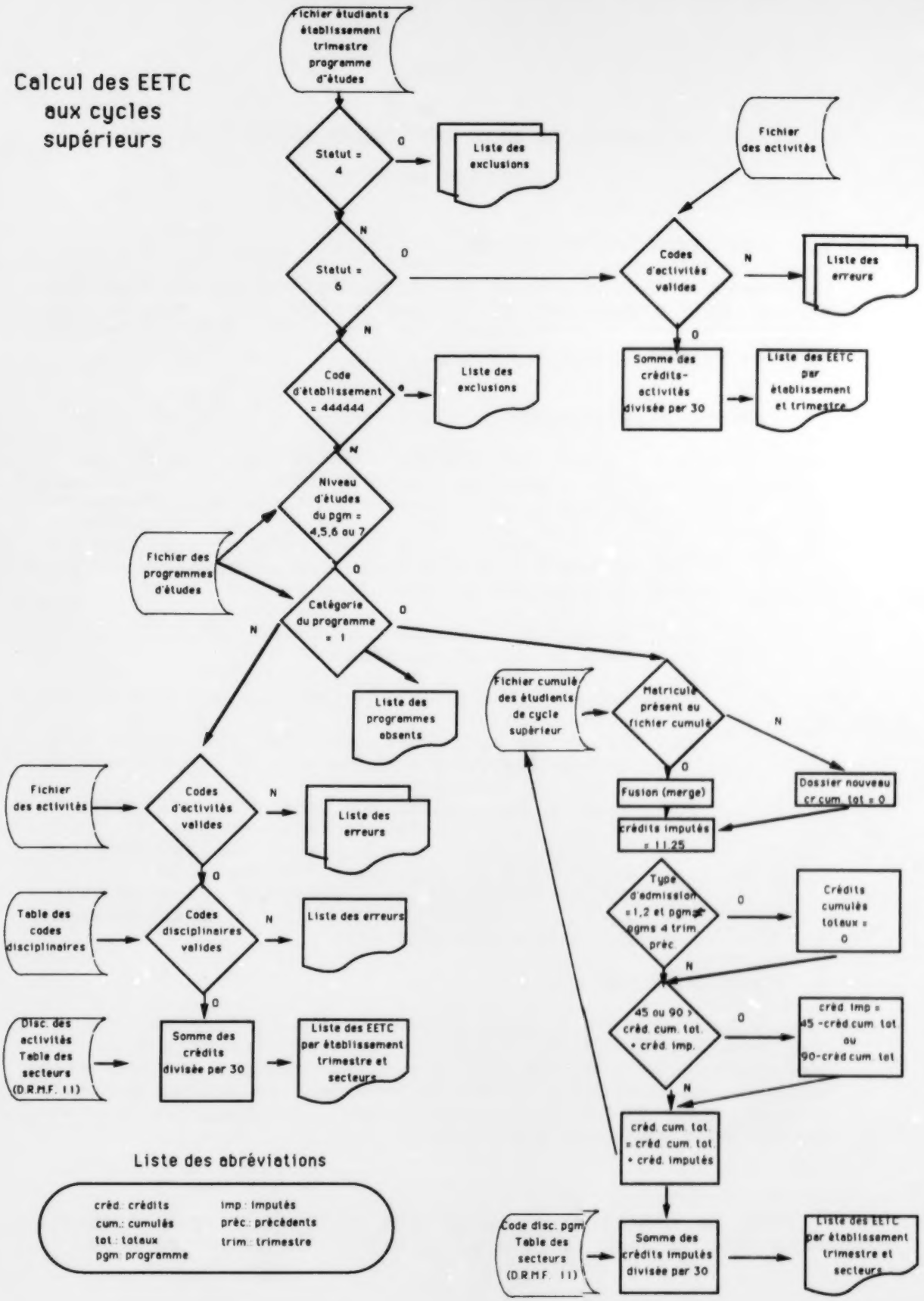

Liste des abréviations

créd.: crédits	imp.: imputés
cum.: cumulés	préc.: précédents
tot.: totaux	trim.: trimestre
pgm: programme	

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉMARCHE

Étape 1: Fichier "étudiants", par établissement, par trimestre et par programme

Le système RECU recueille les données par établissement, à chaque trimestre. Les transmissions de données se font à des dates convenues à l'avance et spécifiées au manuel de procédure RECU. Elles sont au nombre de quatre (4) par année universitaire, soit: été, automne, hiver et "session annuelle".

Les calculs sont réalisés trimestre par trimestre.

Les étudiants inscrits à plus d'un programme d'études sont traités aux fins du calcul comme s'il s'agissait de plusieurs étudiants. En conséquence, le calcul est effectué séparément pour chaque programme et les EETC générés par ces calculs séparés sont additionnés au niveau d'études correspondant.

Étape 2: Statut de l'étudiant

Les différents codes attribuables au statut sont les suivants:

1 - Étudiant régulier
2 - Étudiant libre
4 - Étudiant auditeur
6 - Internes et résidents

Dès qu'un dossier prend la valeur 4 dans ce champ, il est exclu du calcul. Les étudiants auditeurs sont exclus parce que le Ministère ne subventionne pas cette catégorie d'étudiant.

Quant aux internes et résidents, le traitement de ces dossiers-étudiants s'effectue de manière séparée selon les modalités décrites à l'étape 7.

Étape 3: Niveau d'études du programme

Les valeurs possibles sont les suivantes:

0 - Collégial
1 - Premier cycle préparatoire
2 - Premier cycle
3 - Post premier cycle
4 - Deuxième cycle préparatoire

5 - Deuxième cycle
6 - Troisième cycle préparatoire
7 - Troisième cycle
8 - Périuniversitaire

Les dossiers étudiants comportant au moins une inscription à un programme de niveau 4, 5, 6 ou 7 sont analysés. Les autres dossiers sont exclus.

Étape 4: Détermination du type d'analyse auquel sera soumis un dossier étudiant

À partir d'une comparaison entre le programme auquel est inscrit un étudiant et la catégorie de programme telle que déclarée par les universités, le Ministère détermine quel type de traitement sera apporté à un dossier.

Catégorie 1: Programmes dont toutes les activités ne peuvent pas être mesurées en crédits à chaque trimestre.

Catégorie 2: Programmes dont toutes les activités peuvent être mesurées en crédits à chaque trimestre.

Les dossiers des premiers sont traités selon la procédure décrite à l'étape 5 et ceux des seconds, selon la procédure décrite à l'étape 6. Pour un programme donné, si l'information est absente, le système traite automatiquement le dossier comme un programme de catégorie 2.

Étape 5: Dossiers des étudiants inscrits dans des programmes de catégorie 1

Si un étudiant est inscrit dans un programme dont toutes les activités ne peuvent être mesurées en crédits à chaque trimestre, le Ministère impute un total de 11,25 crédits par trimestre jusqu'à un maximum fixé à quarante-cinq (45) crédits au deuxième cycle et jusqu'à un maximum de quatre-vingt-dix (90) crédits au troisième cycle.

Cette procédure implique le suivi, trimestre par trimestre, de chaque étudiant inscrit à un programme de cycle supérieur.

À partir des informations transmises à RECU, le Ministère a donc constitué un fichier des étudiants inscrits à un programme dont toutes les activités ne peuvent être mesurées en crédits à chaque trimestre.

Le fichier de base a été créé à partir des informations transmises pour l'automne 1982. Par la suite, ce fichier a été mis à jour, à chaque trimestre, et ce au fur et à mesure que de nouveaux dossiers se sont ajoutés.[3]

5.1 À chaque trimestre où un étudiant est inscrit au module "étudiants" de RECU, le système vérifie la présence de cet étudiant au fichier cumulé des étudiants de cycles supérieurs. S'il est présent, l'information présente à ce fichier est fusionnée à ce dossier, sinon le système crée un nouveau dossier. Pour les fins du calcul, le fait qu'un étudiant change de programme (code de programme) n'entraîne pas la création d'un nouveau dossier. **Si un dossier étudiant contient plus d'un programme de catégorie 1 au même niveau d'études à un trimestre donné, le système ne retient que le premier.**

5.2 À chaque dossier étudiant, le système impute 11,25 crédits.

5.3 Le système vérifie si le champ "type d'admission" prend la valeur 1 ou 2 et si le programme d'études de l'étudiant diffère des programmes déclarés au cours des 4 trimestres précédents. Si cette double condition est rencontrée, le totalisateur de crédits (cr. cum. totaux) est remis à zéro puisque l'on considère que l'étudiant a changé de programme d'études.

Lorsqu'un nouveau dossier est créé, le champ "crédits cumulés totaux" (cr. cum. tot.) prend au départ la valeur 0. Les annexes techniques (annexes 3.1 et 3.2) sur la constitution des fichiers qui ont servi de base de départ expliquent plus en détail les procédures suivies.

5.4 Le système vérifie que la somme des crédits déjà cumulés plus ceux imputés à ce même trimestre n'excède pas quarante-cinq (45) crédits au deuxième cycle ou quatre-vingt-dix (90) crédits au troisième cycle.

---

[3] Les détails de la constitution de ce fichier sont présentés aux annexes 2.1 et 2.2.

Au deuxième cycle, si la somme des crédits cumulés totaux et des crédits imputés excède quarante-cinq (45), le système n'impute que le nombre de crédits requis pour totaliser quarante-cinq (45). Si cette somme n'excède pas quarante-cinq (45), le système met à jour au fichier des étudiants du deuxième cycle le champ crédits cumulés totaux en vue d'une utilisation future au trimestre suivant.

Au troisième cycle, si la somme des crédits cumulés totaux et des crédits imputés excède quatre-vingt-dix (90), le système n'impute que le nombre de crédits requis pour totaliser quatre-vingt-dix (90). Si cette somme n'excède pas quarante-vingt-dix (90), le système met à jour au fichier des étudiants de troisième cycle le champ crédits cumulés totaux en vue d'une utilisation future au trimestre suivant.

5.5 L'ensemble des crédits imputés (cr. imp.) est additionné, puis divisé par trente (30). C'est à cette étape que les crédits sont répartis par grand secteur disciplinaire (sur la base du premier code **disciplinaire assigné au programme**) ou selon tout autre critère.

Étape 6: Dossier des étudiants inscrits dans des programmes de catégorie 2

Chaque dossier étudiant inscrit dans un programme de cette catégorie est traité selon une procédure analogue à celle décrite au premier cycle. Il faut qu'à chaque activité inscrite à ce dossier, l'information disponible au fichier "activités" comporte les deux éléments suivants: nombre de crédits de l'activité et code disciplinaire de l'activité.

Il arrive que l'information correspondante soit absente du fichier "activités" pour un code donné parce que l'établissement ne l'a pas transmise ou encore qu'elle soit erronée. Le critère de rejet utilisé élimine cette activité de l'analyse lorsqu'un des codes d'activité est erroné. Une liste des rejets est fournie par établissement, par trimestre et par dossier étudiant.

L'ensemble des crédits étudiants est additionné, puis divisé par trente (30). C'est à cette étape que les crédits sont répartis par grand secteur disciplinaire (**sur la base du code disciplinaire de chaque activité**) ou selon tout autre critère.

Étape 7: Internes et résidents en médecine

Chaque dossier étudiant inscrit à titre d'interne ou de résident en médecine est traité selon une procédure analogue à celle adoptée au premier cycle, soit la somme des crédits des activités divisée par 30. Dans ce cas toutefois, les procédures de validation quant au code disciplinaire de l'activité ne sont pas appliquées.

Les EETC calculés pour la catégorie "Internes et résidents en médecine" ont été classifiés dans le grand secteur "santé-médecine".

Précisions additionnelles

Certains ajustements ont été apportés au calcul des EETC fait à partir des données transmises par établissement. Le cas échéant, les universités concernées ont été informées et les résultats publiés par le Ministère reflètent ces ajustements.

ANNEXE 1

LES SECTEURS DISCIPLINAIRES POUR LES CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=SANTE MD ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
1200	SCIENCES DE LA SANTE
1201	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1206	MEDECINE
1207	MEDECINE SPECIALISEE (NON PRECISE)
1214	SANTE PUBLIQUE
1225	RADIOLOGIE, RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE ET RADIOTHERAPIE
1234	ALLERGIE
1235	MEDECINE AEROSPATIALE
1236	ANESTHESIE-REANIMATION
1237	DERMATOLOGIE
1238	MEDECINE LEGALE
1239	OMNIPRATICIEN
1240	MEDECINE INTERNE
1241	OBSTETRIQUE ET GYNECOLOGIE
1242	OPHTALMOLOGIE
1243	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE
1244	PATHOLOGIE, GENERAL
1245	NEUROPATHOLOGIE
1246	PEDIATRIE
1247	ENDOCRINOLOGIE
1248	GASTRO-ENTEROLOGIE
1249	MEDECINE PREVENTIVE, GENERAL
1250	PSYCHIATRIE
1251	PSYCHIATRIE INFANTILE
1252	CARDIOLOGIE ET HEMATOLOGIE
1253	CHIRURGIE, GENERAL
1254	NEUROCHIRURGIE
1255	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE
1256	CHIRURGIE PLASTIQUE
1257	CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE
1258	UROLOGIE ET NEPHROLOGIE
1259	PHYSIATRIE
1260	PNEUMOLOGIE ET RHUMATOLOGIE
1261	ORTHOTIQUE ET PROSTHETIQUE
1262	ELECTRO-DIAGNOSTICS
1263	MEDECINE D'URGENCE
1264	SANTE MENTALE
1265	IMMUNOLOGIE
1266	MEDECINE NUCLEAIRE
1270	ERGONOMIE
1272	BIOLOGIE ET BIOCHIMIE MEDICALE
1273	VIROLOGIE
1274	EPIDEMIOLOGIE
1275	MEDECINE EXPERIMENTALE
1276	CHIRURGIE EXPERIMENTALE
1279	SANTE COMMUNAUTAIRE
1298	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1299	AUTRE (PRECISER)

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=SANTE PERI-MD ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
1204	MEDECINE DENTAIRE, CHIRURGIE DENTAIRE
1205	SPECIALITES DE LA MEDECINE DENTAIRE
1209	OPTOMETRIE
1211	PHARMACIE
1218	MEDECINE VETERINAIRE
1219	MEDECINE VETERINAIRE SPECIALISEE
1226	SANTE PUBLIQUE DENTAIRE
1227	ENDODONTIE
1228	PATHOLOGIE BUCCALE
1229	CHIRURGIE BUCCALE
1230	ORTHODONTIE
1231	PEDODONTIE
1232	PERIODONTIE
1233	PROSTHODONTIE

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=SANTE PARA-MD ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
1203	NURSING, SOINS INFIRMIERS, ENSEIGNEMENT INFIRMIER
1208	ERGOTHERAPIE (READAPTATION PAR LE TRAVAIL ET LOISIR)
1210	MEDECINE OSTEOPATHIQUE, OSTEOPATHIE
1212	PHYSIOTHERAPIE
1213	HYGIENE DENTAIRE
1216	PODIATRIE
1217	TRANSMISSION DES DONNEES BIOLOGIQUES ET MEDICALES
1220	PATHOLOGIE ORTHOPHONIQUE ET AUDIOLOGIE
1221	CHIROPRATIQUE
1223	TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE MEDICAL
1224	TECHNOLOGIE DENTAIRE
1290	EDUCATION SANITAIRE
1291	TOXICOMANIE
1306	ALIMENTATION, VIVRES ET NUTRITION (DIETETIQUE INCLUSE)

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=PURES ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
0400	SCIENCES BIOLOGIQUES
0401	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0402	BOTANIQUE (PHYTOBIOLOGIE, ETC.), CATEGORIE GENERALE
0403	BACTERIOLOGIE
0404	PATHOLOGIE VEGETALE (PHYTOPATHOLOGIE)
0405	PHARMACOLOGIE VEGETALE
0406	PHYSIOLOGIE VEGETALE
0407	ZOOLOGIE, CATEGORIE GENERALE
0408	PATHOLOGIE, HUMAINE ET ANIMALE
0409	PHARMACOLOGIE, HUMAINE ET ANIMALE
0410	PHYSIOLOGIE, HUMAINE ET ANIMALE
0411	MICROBIOLOGIE
0412	ANATOMIE
0413	HISTOLOGIE
0414	BIOCHIMIE
0415	BIOPHYSIQUE
0416	BIOLOGIE MOLECULAIRE
0417	BIOLOGIE CELLULAIRE,CYTOLOGIE,PHYSIOLOGIE DES CELLULES
0418	BIOLOGIE MARINE
0420	ECOLOGIE
0421	ENTOMOLOGIE
0422	GENETIQUE
0423	RADIOBIOLOGIE
0424	SCIENCES DE L'ALIMENTATION
0425	NEUROLOGIE
0426	TOXICOLOGIE
0427	EMBRYOLOGIE
0428	PARASITOLOGIE
0429	BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
0430	BIOLOGIE DU COMPORTEMENT
0470	TECHNOLOGIE DES SCIENCES BIOLOGIQUES
0471	BIOLOGIE DES EAUX DOUCES
0498	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0499	AUTRE (PRECISER)
1700	MATHEMATIQUE
1701	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1702	PROBABILITES ET STATISTIQUES
1703	MATHEMATIQUES APPLIQUEES
1704	ALGEBRE
1705	GEOMETRIE
1706	LOGIQUE MATHEMATIQUE
1707	THEORIE DES ENSEMBLES
1708	THEORIE DES NOMBRES
1770	ACTUARIAT
1771	MATHEMATIQUES PURES
1798	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1799	AUTRE (PRECISER)
1900	SCIENCES PHYSIQUES
1901	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1902	PHYSIQUE, CATEGORIE GENERALE
1903	PHYSIQUE MOLECULAIRE

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=PURES ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
1904	PHYSIQUE NUCLEAIRE
1905	CHIMIE, CATEGORIE GENERALE
1906	CHIMIE INORGANIQUE
1907	CHIMIE ORGANIQUE
1908	CHIMIE PHYSIQUE
1909	CHIMIE ANALYTIQUE
1910	CHIMIE PHARMACEUTIQUE
1911	ASTRONOMIE
1912	ASTROPHYSIQUE
1913	METEOROLOGIE ET SCIENCES DE L'ATMOSPHERE
1914	GEOLOGIE (MINERALOGIE, ETC.)
1915	GEOCHIMIE
1916	GEOPHYSIQUE ET SEISMOLOGIE
1917	SCIENCES DE LA TERRE, CATEGORIE GENERALE
1918	PALEONTOLOGIE
1919	OCEANOGRAPHIE
1920	METALLURGIE
1970	ENERGIE
1971	HYDROLOGIE, SCIENCES DE L'EAU
1972	METROLOGIE (SCIENCE DE LA MESURE EN SCIENCES PHYSIQUES)
1973	ACOUSTIQUE
1974	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
1975	PHYSIQUE DES FLUIDES
1976	ELECTROMAGNETISME
1977	OPTIQUE
1978	GLACIOLOGIE
1998	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1999	AUTRE (PRECISER)
4971	SCIENCES PURES

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=APPLIQUEES ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
0100	RESSOURCES NATURELLES
0101	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0102	AGRONOMIE
0103	PEDOLOGIE,AMENAGEMENT ET CONSERVATION DES SOLS
0104	ZOOTECHNIE (SCIENCE DE L'ELEVAGE DES ANIMAUX DOMESTIQUE
0105	INDUSTRIE LAITIERE
0106	AVICULTURE
0107	MANAGEMENT DES REGIONS SAUVAGES, PECHERIES/GIBIER
0108	HORTICULTURE (CULTURE MARAICHERE ET CULTURE DES FRUITS)
0109	FLORICULTURE ET PEPINIERES
0110	GESTION EN AGRICULTURE
0111	ECONOMIE RURALE
0113	VIVRES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS
0114	FORESTERIE, GENIE FORESTIER, SCIENCE DU BOIS ET SYLVIC.
0115	MANAGEMENT DES RESSOURCES NATURELLES
0116	TECHNOLOGIES AGRICOLES ET FORESTIERES
0117	MANAGEMENT DES PATURAGES
0118	MECANIQUES AGRICOLES
0119	SCIENCE ET TECHNOLOGIE DES PROD.AGRIC.NON COMESTIBLES
0170	PHYTOTECHNIE
0171	HALIEUTIQUE
0198	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0199	AUTRE CATEGORIE (PRECISER)
0200	DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT
0201	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0202	ARCHITECTURE
0203	DESIGN D'INTERIEUR
0204	ARCHITECTURE PAYSAGISTE
0205	ARCHITECTURE URBAINE
0207	DESIGN INDUSTRIEL
0210	AMENAGEMENT
0270	SCIENCES GRAPHIQUES (ENVIRONNEMENT)
0298	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0299	AUTRE (PRECISER)
0700	SCIENCES DE L'INFORMATIQUE
0701	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0702	SCIENCE ET SYSTEMES DE L'INFORMATIQUE
0703	TRAITEMENT DES DONNEES
0704	PROGRAMMATION DES ORDINATEURS
0705	ANALYSE SYSTEMIQUE, ANALYSE DE SYSTEMES
0706	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
0707	STOCKAGE, REPECHAGE ET EXTRACTION DE L'INFORMATION
0708	INFORMATIQUE DE GESTION
0798	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0799	AUTRE (PRECISER)
0900	INGENIERIE.
0901	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0902	GENIE AEROSPATIAL, AERONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE
0903	GENIE AGRICOLE, GENIE RURAL
0904	GENIE ARCHITECTURAL
0905	GENIE BIOLOGIQUE ET BIOMEDICAL

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=APPLIQUEES ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
0906	GENIE CHIMIQUE (Y COMPRIS LE RAFFINAGE DU PETROLE)
0907	GENIE PETROLIER (EXCLUANT LE RAFFINAGE DU PETROLE)
0908	GENIE CIVIL, GENIE DE LA CONSTRUCTION ET DU TRANSPORT
0909	GENIE ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE, ET DES
0910	GENIE MECANIQUE
0911	GENIE GEOLOGIQUE
0912	GENIE GEOPHYSIQUE
0913	GENIE INDUSTRIEL ET ADMINISTRATIF
0914	GENIE METALLURGIQUE
0915	GENIE DES MATERIAUX
0916	GENIE DE LA CERAMIQUE
0917	GENIE DU TEXTILE
0918	GENIE MINIER
0919	GENIE PHYSIQUE
0920	GENIE NUCLEAIRE
0921	GENIE MECANISTIQUE, THEORIE DES MACHINES
0922	GENIE DE L'ENVIRONNEMENT, GENIE SANITAIRE
0923	ARCHITECTURE NAVALE ET GENIE MARITIME
0924	GENIE DES OCEANS
0925	TECHNOLOGIE DE L'INGENIERIE
0970	DESIGN ET DESSIN EN GENIE
0971	GEODESIE (ARPENTAGE)
0972	PHOTOGRAMMETRIE
0973	GENIE DE LA CONSTRUCTION DES ORDINATEURS
0974	GENIE DES PATES ET PAPIERS
0998	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0999	AUTRE (PRECISER)
1800	CARRIERES MILITAIRES
1801	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1802	MARINE
1803	AVIATION
1804	GARDE-COTIERE
1870	ARMEE
1898	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1899	AUTRE (PRECISER)
4902	SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHYSIQUES (SCIENCES NATURELLES)
4904	INGENIERIE ET UN (OU DES) AUTRES (S) SECTEUR (S)
4970	SCIENCES APPLIQUEES ET PURES
4972	SCIENCES APPLIQUEES
4974	SCIENCES DE LA SANTE ET SCIENCES PURES ET APPLIQUEES

SECTEURS D'ACTIVITES=HUMAINES

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
0206	PLANIFICATION URBAINE, SOCIALE ET REGIONALE
0300	ETUDES GEOPOLITIQUES
0301	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0302	ASIE DE L'EST
0303	ASIE MERIDIONALE (INDE, ETC)
0304	ASIE DU SUD-EST
0305	ETUDES AFRICAINES
0306	ETUDES ISLAMIQUES
0307	RUSSIE ET PAYS SLAVES
0308	ETUDES LATINO-AMERICAINES
0309	MOYEN-ORIENT
0310	EUROPE, CATEGORIE GENERALE
0311	EUROPE ORIENTALE
0312	EUROPE OCCIDENTALE
0313	ETATS-UNIS (D'AMERIQUE)
0314	ZONE DU PACIFIQUE
0370	AMERIQUE DU NORD
0371	CANADA
0372	ETUDES QUEBECOISES, ETUDES SUR LE CANADA-FRANCAIS
0373	ETUDES SUR L'ACADIE
0374	ETUDES SUR LE NORD
0375	ASIE
0376	ETUDES JUIVES (DIASPORA ET ISRAEL)
0377	FRANCE ET FRANCOPHONIE
0378	GRANDE-BRETAGNE ET COMMONWEALTH
0379	CIVILISATION AFRO-AMERICAINE
0380	CIVILISATION AMERINDIENNE
0381	ETUDE SUR LA CULTURE DES AMERICAINS D'ORIGINE MEXICAINE
0382	ETUDE SUR LA CULTURE DES AMERICAINS D'ORIGINE ASIATIQUE
0398	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0399	AUTRE (PRECISER)
0600	COMMUNICATIONS
0601	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0602	JOURNALISME
0603	RADIO/TV
0604	PUBLICITE
0605	MEDIA DE COMMUNICATION
0606	RELATIONS PUBLIQUES
0698	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0699	AUTRE (PRECISER)
1222	TRAVAIL SOCIAL CLINIQUE
1300	SCIENCES DOMESTIQUES
1301	CODE "GENERAL"DU SECTEUR
1303	VETEMENTS ET TEXTILES
1304	MANAGEMENT FAMILIAL ET ECONOMIE DE LA CONSOMMATION
1305	RELATIONS FAMILIALES ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
1398	CODE"PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1399	AUTRE (PRECISER)
1506	ART ORATOIRE
2000	PSYCHOLOGIE
2001	CODE "GENERAL" DU SECTEUR

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE
TABLE DRMF-11 (D-022)

15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=HUMAINES ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
2002	PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE (HUMAINE ET ANIMALE)
2003	PSYCHOLOGIE CLINIQUE
2004	PSYCHOLOGIE DU COUNSELING
2005	PSYCHOLOGIE SOCIALE
2007	RECHERCHES EN PSYCHOLOGIE
2008	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE
2009	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
2010	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
2011	PSYCHOPATHOLOGIE
2070	ENFANCE INADAPTEE, DIFF.APPRENT.ADAPT.SCOLAIRE ET AUT.
2098	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
2099	AUTRE (PRECISER)
2104	SERVICE SOCIAL (GERONTOLOGIE, AUTRE SERV.SOC.)
2107	ANIMATION SOCIALE ET/OU COMMUNAUTAIRE
2108	ANIMATION (FONDEMENTS ET METHODES)
2200	SCIENCES SOCIALES
2201	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
2202	ANTHROPOLOGIE
2203	ARCHEOLOGIE
2204	ECONOMIQUE
2205	HISTOIRE
2206	GEOGRAPHIE
2207	SCIENCE POLITIQUE
2208	SOCIOLOGIE
2209	CRIMINOLOGIE
2210	RELATIONS INTERNATIONALES
2214	ETUDES URBAINES
2215	DEMOGRAPHIE
2270	ETHNOLOGIE ET ETHNOGRAPH E
2271	SEXOLOGIE
2298	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
2299	AUTRE (PRECISER)
2300	THEOLOGIE
2301	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
2305	DROIT CANONIQUE ET ECCLESIATIQUE
2370	ETUDES BIBLIQUES (ECRITURE SAINTE)
2398	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
2399	AUTRE (PRECISER)
2500	PHILOSOPHIE ET SCIENCES RELIGIEUSES
2501	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
2502	SCIENCES RELIGIEUSES
2570	PHILOSOPHIE
2598	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
2599	AUTRE (PRECISER)
4903	SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=EDUCATION ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
0800	EDUCATION
0801	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0802	ENSEIGNEMENT A L'ELEMENTAIRE, CATEGORIE GENERALE
0803	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, CATEGORIE GENERALE
0804	EDUCATION (NIVEAU COLLEGIAL:JUNIOR HIGH SCHOOL)
0805	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, CATEGORIE GENERALE
0806	ENSEIGNEMENT COLLEGIAL, CATEGORIE GENERALE
0807	EDUCATION DES ADULTES ET EDUCATION PERMANENTE
0808	ENSEIG.ENF.INADAP.(ORTHOPEDAGOGIE,PSYCHOEDUCATION)
0810	ENSEIGNEMENT AUX DEFICIENTS MENTAUX
0811	ENSEIGNEMENT AUX SUR-DOUES
0812	ENSEIGNEMENT AUX SOURDS
0813	ENSEIGNEMENT A L'ENFANCE DEFAVORISEE (CULTURE)
0814	EDUCATION DES HANDICAPES VISUELS
0815	CORRECTION DES DIFFICULTES ORTHOPHONIQUES
0816	ENSEIGNEMENT AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES COMPT.
0817	CLASSES SPECIALES (DIFF.PARTICULIERES TEMPORAIRES)
0818	DIFFICULTES COGNITIVES PARTICULIERES,DIFFICULTES APPR.
0819	EDUCATION DES HANDICAPES PHYSIQUES
0820	EDUCATION DES HANDICAPES (PLUSIEURS DIFFICULTES)
0821	FONDEMENTS DE L'EDUCATION,HISTOIRE ET PHILOSOPHIE
0822	PSYCHOPEDAGOGIE
0823	ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE
0824	RECHERCHES EN EDUCATION
0825	DOCIMOLOGIE, METHODES D'EVALUATION
0826	ORIENTATION ET INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLES
0828	SUPERVISION SCOLAIRE
0829	CURRICULUM ET ENSEIGNEMENT
0830	METHODOLOGIE ET THEORIE DE LA LECTURE
0831	ENSEIGNEMENT, DIDACTIQUE DES ARTS (METHODOL.& THEORIE)
0832	ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (METHODOLOGIE ET THEORIE)
0833	ENSEIGNEMENT DES MATHEMATIQUES (METHODOL. & THEORIE)
0834	ENSEIGNEMENT DES SCIENCES (METHODOLOGIE ET THEORIE)
0836	COURS DE CONDUITE ET DE SECURITE ROUTIERE
0837	ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DE LA SANTE
0838	ENSEIG.DOMAINES DE L'ADMINISTRATION & DU COMMERCE
0839	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE NIVEAUX SECOND. ET COLL.
0840	ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DOMESTIQUES ET DE L'AGRICULT.
0870	PEDAGOGIE (SCIENCES DE L'EDUCATION), ENSEIG.+ NIVEAUX)
0871	LA TECHNOLOGIE DANS L'ENSEIGNEMENT
0872	LA DIDACTIQUE (METHODES D'ENSEIGNEMENT DE MATIERES)
0873	DIDACTIQUE DES LANGUES, EN GENERAL ET COMME LANG. SEC.
0874	EDUCATION COMPAREE
0875	ANIMATION DE LA VIE ETUDIANTE
0876	ANIMATION PEDAGOGIQUE DES BIBLIOTHEQUES
0898	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0899	AUTRE (PRECISER)
2600	EDUCATION PHYSIQUE
2601	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
2602	EDUCATION PHYSIQUE ET KINANTHROPOLOGIE
2603	GESTION (PARCS,RECREATION,LOISIR)

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=EDUCATION ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
2610	LOISIR (FORMES ET ORGAN SATION)
2670	ANIMATION EDUCATION (RECREATION,LOISIR: GROUPES&INST.)
2698	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
2699	AUTRE (PRECISER)

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE
TABLE DRMF-11 (D-022)

15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987

---------- SECTEURS D'ACTIVITES=ADMINISTRATION ----------

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
0000	NON APPLIQUEE
0112	ADMINISTRATION AGRICOLE
0500	ADMINISTRATION DES AFFAIRES
0501	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
0502	COMPTABILITE, SCIENCES COMPTABLES
0503	INFORMATION DE GESTION
0504	OPERATIONS BANCAIRES ET FINANCES
0505	PLACEMENTS ET VALEURS MOBILIERES
0506	GESTION ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (PME INCLUSE)
0507	RECHERCHE OPERATIONNELLE
0508	GESTION HOTELIERE, GESTION DE RESTAURANT
0509	MARKETING ET ACHATS
0510	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS
0511	VALEURS IMMOBILIERES
0512	ASSURANCES
0513	LES AFFAIRES AU PLAN INTERNATIONAL
0514	SECRETARIAT
0515	GESTION DU PERSONNEL
0516	RELATIONS INDUSTRIELLES
0517	ECONOMIE DES AFFAIRES
0570	LA COOPERATION
0571	GESTION DE LA PRODUCTION
0598	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
0599	AUTRE (PRECISER)
0809	ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT A L'ENFANCE INADAPTEE
0827	ADMINISTRATION SCOLAIRE
1202	ADMINISTRATION HOSPITALIERE
1215	BIBLIOTHECONOMIE MEDICALE
1600	BIBLIOTHECONOMIE
1601	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1698	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1699	AUTRE (PRECISER)
2100	SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES
2101	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
2102	ADMINISTRATION PUBLIQUE
2105	ETUDES RELLIEES AUX DOMAINES DE L'APPLICATION DES LOIS
2106	SERVICE PUBLIC INTERNATIONAL (AUTRE QUE DIPLOMATIE)
2198	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
2199	AUTRE (PRECISER)
4900	ETUDES PLURISECTORIELLES
4901	CODE "GENERAL" DU SECTEUR (B.A., B. SC. GENERAL)
4905	PROSPECTIVE
4975	ADMINISTRATION DES AFFAIRES ,SERV.PUB.&COMMUNAUTAIRES)
4976	ENVIRONNEMENT (QUALITE DU MILIEU ET POLLUTION)
4998	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
4999	AUTRE (PRECISER)

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE
TABLE DRMF-11 (D-022)

15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987

SECTEURS D'ACTIVITES=ARTS

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
1000	BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUES
1001	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1002	ARTS PLASTIQUES (PEINTURE, DESSIN, SCULPTURE)
1003	HISTOIRE DE L'ART
1004	MUSIQUE (INSTRUMENTS, INTERPRETATATION,COMP. THEORIE)
1005	MUSIQUE, CATEGORIE GENERALE
1006	MUSICOLOGIE (HISTOIRE ET LITTERATURE DE LA MUSIQUE)
1007	ART DRAMATIQUE
1008	MOUVEMENT EXPRESSIF, DANSE, MIME, RYTHMIQUE
1009	DESIGN APPLIQUE (CERAMIQUE, TISSAGE, ORFEVRERIE, DECOR)
1010	CINEMATOGRAPHIE
1011	PHOTOGRAPHIE
1020	CREATIVITE (FONDEMENTS ET TECHNIQUES)
1070	ESTHETIQUE
1071	ARTS GRAPHIQUES (COMMUNICATION GRAPHIQUE)
1072	PEINTURE
1073	DESSIN ET CROQUIS
1074	SCULPTURE ET ARTS PLASTIQUES
1075	ART, RESTAURATION
1076	SCIENCE DE L'ENREGISTREMENT
1098	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1099	AUTRE (PRECISER)
1302	DECORATION INTERIEURE, AMENAGEMENT DU FOYER
2302	MUSIQUE RELIGIEUSE

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE 15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987
TABLE DRMF-11 (D-022)

SECTEURS D'ACTIVITES=LETTRES

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
1100	LANGUES
1101	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1102	LANGUES
1103	ALLEMAND
1104	ITALIEN
1105	ESPAGNOL
1106	RUSSE
1107	CHINOIS
1108	JAPONAIS
1109	LATIN, LATIN-GREC
1110	GREC CLASSIQUE
1111	HEBREU
1112	ARABE
1113	LANGUES INDIENNES (LANGUES AMERINDIENNES: 1170)
1114	LANGUES SCANDINAVES
1115	LANGUES SLAVES (RUSSE EXCEPTE)
1116	LANGUES AFRICAINES (NON-SEMITIQUES)
1170	LANGUES AMERINDIENNES
1171	TRADUCTION
1172	ESQUIMAU
1173	PORTUGAIS
1174	BILINGUISME ET MULTILINGUISME
1175	GREC MODERNE
1198	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1199	AUTRE (PRECISER)
1500	LETTRES
1501	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1502	LITTERATURE ANGLAISE, CATEGORIE GENERALE
1503	LITTERATURE COMPAREE
1504	HUMANITES GRECO-LATINES, ETUDES ANCIENNES (LATIN-GREC)
1505	LINGUISTIQUE (PHONETIQUE,SEMANTIQUE,PHILOLOGIE)
1507	ECRITURE
1515	SCIENCES MEDIEVALES
1517	ETUDES THEATRALES
1570	FRANCAIS (EN GENERAL, ET LANGUE MATERNELLE)
1571	FRANCAIS (LANGUE SECONDE)
1573	ANGLAIS (LANGUE SECONDE)
1574	ANGLAIS (EN GENERAL, ET LANGUE MATERNELLE)
1575	LITTERATURE FRANCAISE, CATEGORIE GENERALE
1576	LITTERATURE CANADIENNE-FRANCAISE, QUEBECOISE
1577	LITTERATURE CANADIENNE-ANGLAISE
1578	LITTERATURE CANADIENNE
1579	LITTERATURE AMERICAINE
1598	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1599	AUTRE (PRECISER)
2303	LANGUES BIBLIQUES
4973	ARTS ET LETTRES

SECTEURS D'ACTIVITES POUR LE FINANCEMENT ET LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
CODES CLARDER ET NOMS DE LA DISCIPLINE
TABLE DRMF-11 (D-022)

15:04 TUESDAY, OCTOBER 6, 1987

SECTEURS D'ACTIVITES=DROIT

CLARDER	NOM DE LA DISCIPLINE
1400	DROIT
1401	CODE "GENERAL" DU SECTEUR
1402	DROIT COMPARE
1403	DROIT INTERNATIONAL
1404	DROIT CRIMINEL
1405	DROIT COMMERCIAL
1406	DROIT PROCEDURIEL
1407	DROIT CONSTITUTIONNEL
1470	DROIT (PROGRAMMES COMPORTANT LE DROIT CIVIL)
1471	DROIT (PROGRAMMES COMPORTANT LA COMMON LAW)
1472	DROIT AERIEN ET SPATIAL
1473	DROIT ADMINISTRATIF
1474	DROIT MARITIME
1498	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR
1499	AUTRE (PRECISER)

ANNEXE 2

LES SECTEURS DISCIPLINAIRES POUR LES CALCULS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=AM

CLAR	DISC	SECTINV
112	ADMINISTRATION AGRICOLE	AM
500	ADMINISTRATION DES AFFAIRES	AM
501	CODE "GENERAL" DU SECTEUR ADMINISTRATION DES AFFAIRES	AM
502	COMPTABILITE, SCIENCES COMPTABLES	AM
503	INFORMATION DE GESTION	AM
504	OPERATIONS BANCAIRES ET FINANCES	AM
505	PLACEMENTS ET VALEURS MOBILIERES	AM
506	GESTION ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (PME INCLUSE)	AM
507	RECHERCHE OPERATIONNELLE	AM
508	GESTION HOTELIERE, GESTION DE RESTAURANT	AM
509	MARKETING ET ACHATS	AM
510	TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS	AM
511	VALEURS IMMOBILIERES	AM
512	ASSURANCES	AM
513	LES AFFAIRES AU PLAN INTERNATIONAL	AM
514	SECRETARIAT	AM
515	GESTION DU PERSONNEL	AM
516	RELATIONS INDUSTRIELLES	AM
517	ECONOMIE DES AFFAIRES	AM
570	LA COOPERATION	AM
571	GESTION DE LA PRODUCTION	AM
598	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR ADMIN. DES AFFAIRES	AM
599	AUTRE ADMINISTRATION DES AFFAIRES (PRECISER)	AM
601	CODE "GENERAL" DU SECTEUR COMMUNICATIONS	AM
602	JOURNALISME	AM
604	PUBLICITE	AM
1003	HISTOIRE DE L'ART	AM
1100	LANGUES	AM
1101	CODE "GENERAL" DU SECTEUR LANGUES	AM
1102	LANGUES	AM
1103	ALLEMAND	AM
1104	ITALIEN	AM
1105	ESPAGNOL	AM
1106	RUSSE	AM
1107	CHINOIS	AM
1108	JAPONAIS	AM
1109	LATIN, LATIN-GREC	AM
1110	GREC CLASSIQUE	AM
1111	HEBREU	AM
1112	ARABE	AM
1113	LANGUES INDIENNES (LANGUES AMERINDIENNES: 1170)	AM
1114	LANGUES SCANDINAVES	AM
1115	LANGUES SLAVES (RUSSE EXCEPTE)	AM
1116	LANGUES AFRICAINES (NON-SEMITIQUES)	AM
1170	LANGUES AMERINDIENNES	AM
1171	TRADUCTION	AM
1172	ESQUIMAU	AM
1173	PORTUGAIS	AM
1174	BILINGUISME ET MULTILINGUISME	AM
1175	GREC MODERNE	AM
1198	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR LANGUES	AM
1199	AUTRE LANGUES (PRECISER)	AM
1202	ADMINISTRATION HOSPITALIERE	AM
1215	BIBLIOTHECONOMIE MEDICALE	AM

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=AM

CLAR	DISC	SECTINV
1222	TRAVAIL SOCIAL CLINIQUE	AM
1300	SCIENCES DOMESTIQUES	AM
1301	CODE "GENERAL" DU SECTEUR SCIENCES DOMESTIQUES	AM
1302	DECORATION INTERIEURE, AMENAGEMENT DU FOYER	AM
1303	VETEMENTS ET TEXTILES	AM
1304	MANAGEMENT FAMILIAL ET ECONOMIE DE LA CONSOMMATION	AM
1305	RELATIONS FAMILIALES ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	AM
1398	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR SCIENCES DOMESTIQUES	AM
1399	AUTRE SCIENCES DOMESTIQUES (PRECISER)	AM
1400	DROIT	AM
1401	CODE "GENERAL" DU SECTEUR DROIT	AM
1402	DROIT COMPARE	AM
1403	DROIT INTERNATIONAL	AM
1405	DROIT COMMERCIAL	AM
1406	DROIT PROCEDURIEL	AM
1407	DROIT CONSTITUTIONNEL	AM
1470	DROIT (PROGRAMMES COMPORTANT LE DROIT CIVIL)	AM
1471	DROIT (PROGRAMMES COMPORTANT LA COMMON LAW)	AM
1472	DROIT AERIEN ET SPATIAL	AM
1473	DROIT ADMINISTRATIF	AM
1474	DROIT MARITIME	AM
1498	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR DROIT	AM
1499	AUTRE DROIT (PRECISER)	AM
1500	LETTRES	AM
1501	CODE "GENERAL" DU SECTEUR LETTRES	AM
1502	LITTERATURE ANGLAISE, CATEGORIE GENERALE	AM
1503	LITTERATURE COMPAREE	AM
1504	HUMANITES GRECO-LATINES, ETUDES ANCIENNES (LATIN-GREC)	AM
1505	LINGUISTIQUE (PHONETIQUE, SEMANTIQUE, PHILOLOGIE)	AM
1506	ART ORATOIRE	AM
1507	ECRITURE	AM
1515	SCIENCES MEDIEVALES	AM
1570	FRANCAIS (EN GENERAL, ET LANGUE MATERNELLE)	AM
1571	FRANCAIS (LANGUE SECONDE)	AM
1573	ANGLAIS (LANGUE SECONDE)	AM
1574	ANGLAIS (EN GENERAL, ET LANGUE MATERNELLE)	AM
1575	LITTERATURE FRANCAISE, CATEGORIE GENERALE	AM
1576	LITTERATURE CANADIENNE-FRANCAISE, QUEBECOISE	AM
1577	LITTERATURE CANADIENNE-ANGLAISE	AM
1578	LITTERATURE CANADIENNE	AM
1579	LITTERATURE AMERICAINE	AM
1598	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR LETTRES	AM
1599	AUTRE LETTRES (PRECISER)	AM
1600	BIBLIOTHECONOMIE	AM
1601	CODE "GENERAL" DU SECTEUR BIBLIOTHECONOMIE	AM
1698	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR BIBLIOTHECONOMIE	AM
1699	AUTRE BIBLIOTHECONOMIE (PRECISER)	AM
1700	MATHEMATIQUE	AM
1701	CODE "GENERAL" DU SECTEUR MATHEMATIQUE	AM
1702	PROBABILITES ET STATISTIQUES	AM
1703	MATHEMATIQUES APPLIQUEES	AM
1704	ALGEBRE	AM
1705	GEOMETRIE	AM
1706	LOGIQUE MATHEMATIQUE	AM

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=AM

CLAR	DISC	SECTINV
1707	THEORIE DES ENSEMBLES	AM
1708	THEORIE DES NOMBRES	AM
1770	ACTUARIAT	AM
1771	MATHEMATIQUES PURES	AM
1798	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR MATHEMATIQUE	AM
1799	AUTRE MATHEMATIQUE (PRECISER)	AM
2205	HISTOIRE	AM
2300	THEOLOGIE	AM
2301	CODE "GENERAL" DU SECTEUR THEOLOGIE	AM
2303	LANGUES BIBLIQUES	AM
2370	ETUDES BIBLIQUES (ECRITURE SAINTE)	AM
2398	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR THEOLOGIE	AM
2399	AUTRE THEOLOGIE (PRECISER)	AM
2500	PHILOSOPHIE ET SCIENCES RELIGIEUSES	AM
2501	CODE "GENERAL" DU SECTEUR PHILOSOPHIE & SC. RELIGIEUSES	AM
2502	SCIENCES RELIGIEUSES	AM
2570	PHILOSOPHIE	AM
2598	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR PHILO. & SC. RELIGIEU	AM
2599	AUTRE PHILOSOPHIE ET SCIENCES RELIGIEUSES (PRECISER)	AM

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=AN

CLAR	DISC	SECTINV
300	ETUDES GEOPOLITIQUES	AN
301	CODE "GENERAL" DU SECTEUR ETUDES GEOPOLITIQUES	AN
302	ASIE DE L'EST	AN
303	ASIE MERIDIONALE (INDE, ETC)	AN
304	ASIE DU SUD-EST	AN
305	ETUDES AFRICAINES	AN
306	ETUDES ISLAMIQUES	AN
307	RUSSIE ET PAYS SLAVES	AN
308	ETUDES LATINO-AMERICAINES	AN
309	MOYEN-ORIENT	AN
310	EUROPE, CATEGORIE GENERALE	AN
311	EUROPE ORIENTALE	AN
312	EUROPE OCCIDENTALE	AN
313	ETATS-UNIS (D'AMERIQUE)	AN
314	ZONE DU PACIFIQUE	AN
370	AMERIQUE DU NORD	AN
371	CANADA	AN
372	ETUDES QUEBECOISES, ETUDES SUR LE CANADA-FRANCAIS	AN
373	ETUDES SUR L'ACADIE	AN
374	ETUDES SUR LE NORD	AN
375	ASIE	AN
376	ETUDES JUIVES (DIASPORA ET ISRAEL)	AN
377	FRANCE ET FRANCOPHONIE	AN
378	GRANDE-BRETAGNE ET COMMONWEALTH	AN
379	CIVILISATION AFRO-AMERICAINE	AN
380	CIVILISATION AMERINDIENNE	AN
381	ETUDE SUR LA CULTURE DES AMERICAINS D'ORIGINE MEXICAINE	AN
382	ETUDE SUR LA CULTURE DES AMERICAINS D'ORIGINE ASIATIQUE	AN
398	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR ETUDES GEOPOLITIQUES	AN

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=AN

CLAR	DISC	SECTINV
399	AUTRE ETUDES GEOPOLITIQUES (PRECISER)	AN
800	EDUCATION	AN
801	CODE "GENERAL" DU SECTEUR EDUCATION	AN
802	ENSEIGNEMENT A L'ELEMENTAIRE, CATEGORIE GENERALE	AN
803	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, CATEGORIE GENERALE	AN
804	EDUCATION (NIVEAU COLLEGIAL: JUNIOR HIGH SCHOOL)	AN
805	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, CATEGORIE GENERALE	AN
806	ENSEIGNEMENT COLLEGIAL, CATEGORIE GENERALE	AN
807	EDUCATION DES ADULTES ET EDUCATION PERMANENTE	AN
808	ENSEIG. ENF. INADAP. (ORTHOPEDAGOGIE, PSYCHOEDUCATION)	AN
809	ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT A L'ENFANCE INADAPTEE	AN
810	ENSEIGNEMENT AUX DEFICIENTS MENTAUX	AN
811	ENSEIGNEMENT AUX SUR-DOUES	AN
812	ENSEIGNEMENT AUX SOURDS	AN
813	ENSEIGNEMENT A L'ENFANCE DEFAVORISEE (CULTURE)	AN
814	EDUCATION DES HANDICAPES VISUELS	AN
815	CORRECTION DES DIFFICULTES ORTHOPHONIQUES	AN
816	ENSEIGNEMENT AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES COMPT.	AN
817	CLASSES SPECIALES (DIFF. PARTICULIERES TEMPORAIRES)	AN
818	DIFFICULTES COGNITIVES PARTICULIERES, DIFFICULTES APPR.	AN
819	EDUCATION DES HANDICAPES PHYSIQUES	AN
820	EDUCATION DES HANDICAPES (PLUSIEURS DIFFICULTES)	AN
821	FONDEMENTS DE L'EDUCATION, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE	AN
822	PSYCHOPEDAGOGIE	AN
823	ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	AN
824	RECHERCHES EN EDUCATION	AN
825	DOCIMOLOGIE, METHODES D'EVALUATION	AN
826	ORIENTATION ET INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLES	AN
827	ADMINISTRATION SCOLAIRE	AN
828	SUPERVISION SCOLAIRE	AN
829	CURRICULUM ET ENSEIGNEMENT	AN
830	METHODOLOGIE ET THEORIE DE LA LECTURE	AN
831	ENSEIGNEMENT, DIDACTIQUE DES ARTS (METHODOL. & THEORIE)	AN
832	ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (METHODOLOGIE ET THEORIE)	AN
833	ENSEIGNEMENT DES MATHEMATIQUES (METHODOL. & THEORIE)	AN
834	ENSEIGNEMENT DES SCIENCES (METHODOLOGIE ET THEORIE)	AN
836	COURS DE CONDUITE ET DE SECURITE ROUTIERE	AN
837	ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DE LA SANTE	AN
838	ENSEIGNEMENT DOMAINES DE L'ADMINISTRATION & DU COMMERCE	AN
839	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE NIVEAUX SECOND. ET COLL.	AN
840	ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DOMESTIQUES ET DE L'AGRICULT.	AN
870	PEDAGOGIE (SC. DE L'EDUCATION), GEN.) ENSEIG. + NIVEAUX	AN
871	LA TECHNOLOGIE DANS L'ENSEIGNEMENT	AN
872	LA DIDACTIQUE (METHODES D'ENSEIGNEMENT DE MATIERES)	AN
873	DIDACTIQUE DES LANGUES, EN GENERAL ET COMME LANG. SEC.	AN
874	EDUCATION COMPAREE	AN
875	ANIMATION DE LA VIE ETUDIANTE	AN
876	ANIMATION PEDAGOGIQUE DES BIBLIOTHEQUES	AN
898	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR EDUCATION	AN
899	AUTRE EDUCATION (PRECISER)	AN
1404	DROIT CRIMINEL	AN
2100	SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES	AN
2101	CODE "GENERAL" DU SECTEUR SERV.PUBLICS ET COMMUNAUTAIRE	AN
2102	ADMINISTRATION PUBLIQUE	AN

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=AN

CLAR	DISC	SECTINV
2104	SERVICE SOCIAL (GERONTOLOGIE, AUTRE SERV. SOC.)	AN
2105	ETUDES RELLIEES AUX DOMAINES DE L'APPLICATION DES LOIS	AN
2106	SERVICE PUBLIC INTERNATIONAL (AUTRE QUE DIPLOMATIE)	AN
2107	ANIMATION SOCIALE ET/OU COMMUNAUTAIRE	AN
2108	ANIMATION (FONDEMENTS ET METHODES)	AN
2198	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR SERV. PUBLICS & COMM.	AN
2199	AUTRE SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES (PRECISER)	AN
2200	SCIENCES SOCIALES	AN
2201	CODE "GENERAL" DU SECTEUR SCIENCES SOCIALES	AN
2204	ECONOMIQUE	AN
2207	SCIENCE POLITIQUE	AN
2208	SOCIOLOGIE	AN
2209	CRIMINOLOGIE	AN
2210	RELATIONS INTERNATIONALES	AN
2270	ETHNOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE	AN
2271	SEXOLOGIE	AN
2298	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR SCIENCES SOCIALES	AN
2299	AUTRE SCIENCES SOCIALES (PRECISER)	AN
2305	DROIT CANONIQUE ET ECCLESIATIQUE	AN
4900	ETUDES PLURISECTORIELLES	AN
4901	CODE "GENERAL" DU SECTEUR (B.A., B. SC. GENERAL)	AN
4903	SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES	AN
4905	PROSPECTIVE	AN
4973	ARTS ET LETTRES	AN
4975	ADMINISTRATION DES AFFAIRES, SERV.PUB. & COMMUNAUTAIRES	AN
4998	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR PLURISECTORIELLES	AN
4999	AUTRE ETUDES PLURISECTORIELLES (PRECISER)	AN

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=BO

CLAR	DISC	SECTINV
2000	PSYCHOLOGIE	BO
2001	CODE "GENERAL" DU SECTEUR PSYCHOLOGIE	BO
2002	PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE (HUMAINE ET ANIMALE)	BO
2003	PSYCHOLOGIE CLINIQUE	BO
2004	PSYCHOLOGIE DU COUNSELING	BO
2005	PSYCHOLOGIE SOCIALE	BO
2007	RECHERCHES EN PSYCHOLOGIE	BO
2008	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	BO
2009	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	BO
2010	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE	BO
2011	PSYCHOPATHOLOGIE	BO
2070	ENFANCE INADAPTEE, DIFF.APPRENT.ADAPT.SCOLAIRE & AUTRES	BO
2098	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR PSYCHOLOGIE	BO
2099	AUTRE PSYCHOLOGIE (PRECISER)	BO
2202	ANTHROPOLOGIE	BO
2203	ARCHEOLOGIE	BO
2206	GEOGRAPHIE	BO

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=BP

CLAR	DISC	SECTINV
206	PLANIFICATION URBAINE, SOCIALE ET REGIONALE	BP
2214	ETUDES URBAINES	BP
2215	DEMOGRAPHIE	BP
2600	EDUCATION PHYSIQUE	BP
2601	CODE "GENERAL" DU SECTEUR EDUCATION PHYSIQUE	BP
2602	EDUCATION PHYSIQUE ET KINANTHROPOLOGIE	BP
2603	GESTION (PARCS, RECREATION, LOISIR)	BP
2610	LOISIR (FORMES ET ORGANISATION)	BP
2670	ANIMATION EDUCATION (RECREATION, LOISIR: GROUPES&INST.)	BP
2698	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR EDUCATION PHYSIQUE	BP
2699	AUTRE EDUCATION PHYSIQUE (PRECISER)	BP
4976	ENVIRONNEMENT (QUALITE DU MILIEU ET POLLUTION)	BP

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=CM

CLAR	DISC	SECTINV
1800	CARRIERES MILITAIRES	CM
1801	CODE "GENERAL" DU SECTEUR CARRIERES MILITAIRES	CM
1802	MARINE	CM
1803	AVIATION	CM
1804	GARDE-COTIERE	CM
1870	ARMEE	CM
1898	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR CARRIERES MILITAIRES	CM
1899	AUTRE CARRIERES MILITAIRES (PRECISER)	CM

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=CO

CLAR	DISC	SECTINV
700	SCIENCES DE L'INFORMATIQUE	CO
701	CODE "GENERAL" DU SECTEUR SCIENCES DE L'INFORMATIQUE	CO
702	SCIENCE ET SYSTEMES DE L'INFORMATIQUE	CO
703	TRAITEMENT DES DONNEES	CO
704	PROGRAMMATION DES ORDINATEURS	CO
705	ANALYSE SYSTEMIQUE, ANALYSE DE SYSTEMES	CO
706	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	CO
707	STOCKAGE, REPECHAGE ET EXTRACTION DE L'INFORMATION	CO
708	INFORMATIQUE DE GESTION	CO
798	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR SC. DE L'INFORMATIQUE	CO
799	AUTRE SCIENCES DE L'INFORMATIQUE (PRECISER)	CO

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=CP

CLAR	DISC	SECTINV
400	SCIENCES BIOLOGIQUES	CP
401	CODE "GENERAL" DU SECTEUR SCIENCES BIOLOGIQUES	CP
402	BOTANIQUE (PHYTOBIOLOGIE, ETC.), CATEGORIE GENERALE	CP
403	BACTERIOLOGIE	CP
404	PATHOLOGIE VEGETALE (PHYTOPATHOLOGIE)	CP
405	PHARMACOLOGIE VEGETALE	CP
406	PHYSIOLOGIE VEGETALE	CP
407	ZOOLOGIE, CATEGORIE GENERALE	CP
408	PATHOLOGIE, HUMAINE ET ANIMALE	CP
409	PHARMACOLOGIE, HUMAINE ET ANIMALE	CP
410	PHYSIOLOGIE, HUMAINE ET ANIMALE	CP
411	MICROBIOLOGIE	CP
412	ANATOMIE	CP
413	HISTOLOGIE	CP
414	BIOCHIMIE	CP
415	BIOPHYSIQUE	CP
416	BIOLOGIE MOLECULAIRE	CP
417	BIOLOGIE CELLULAIRE,CYTOLOGIE,PHYSIOLOGIE DES CELLULES	CP
418	BIOLOGIE MARINE	CP
420	ECOLOGIE	CP
421	ENTOMOLOGIE	CP
422	GENETIQUE	CP
423	RADIOBIOLOGIE	CP
425	NEUROLOGIE	CP
426	TOXICOLOGIE	CP
427	EMBRYOLOGIE	CP
428	PARASITOLOGIE	CP
429	BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	CP
430	BIOLOGIE DU COMPORTEMENT	CP
470	TECHNOLOGIE DES SCIENCES BIOLOGIQUES	CP
471	BIOLOGIE DES EAUX DOUCES	CP
498	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR SCIENCES BIOLOGIQUES	CP
499	AUTRE SCIENCES BIOLOGIQUES (PRECISER)	CP
1200	SCIENCES DE LA SANTE	CP
1201	CODE "GENERAL" DU SECTEUR SCIENCES DE LA SANTE	CP
1203	NURSING, SOINS INFIRMIERS, ENSEIGNEMENT INFIRMIER	CP
1204	MEDECINE DENTAIRE, CHIRURGIE DENTAIRE	CP
1205	SPECIALITES DE LA MEDECINE DENTAIRE	CP
1206	MEDECINE	CP
1207	MEDECINE SPECIALISEE (NON PRECISE)	CP
1208	ERGOTHERAPIE (READAPTATION PAR LE TRAVAIL ET LOISIR)	CP
1209	OPTOMETRIE	CP
1210	MEDECINE OSTEOPATHIQUE, OSTEOPATHIE	CP
1211	PHARMACIE	CP
1212	PHYSIOTHERAPIE	CP
1213	HYGIENE DENTAIRE	CP
1214	SANTE PUBLIQUE	CP
1216	PODIATRIE	CP
1217	TRANSMISSION DES DONNEES BIOLOGIQUES ET MEDICALES	CP
1220	PATHOLOGIE ORTHOPHONIQUE ET AUDIOLOGIE	CP
1221	CHIROPRATIQUE	CP
1223	TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE MEDICAL	CP
1224	TECHNOLOGIE DENTAIRE	CP
1225	RADIOLOGIE, RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE ET RADIOTHERAPIE	CP

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=CP

CLAR	DISC	SECTINV
1226	SANTE PUBLIQUE DENTAIRE	CP
1227	ENDODONTIE	CP
1228	PATHOLOGIE BUCCALE	CP
1229	CHIRURGIE BUCCALE	CP
1230	ORTHODONTIE	CP
1231	PEDODONTIE	CP
1232	PERIODONTIE	CP
1233	PROSTHODONTIE	CP
1234	ALLERGIE	CP
1235	MEDECINE AEROSPATIALE	CP
1236	ANESTHESIE-REANIMATION	CP
1237	DERMATOLOGIE	CP
1238	MEDECINE LEGALE	CP
1239	OMNIPRATICIEN	CP
1240	MEDECINE INTERNE	CP
1241	OBSTETRIQUE ET GYNECOLOGIE	CP
1242	OPHTALMOLOGIE	CP
1243	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE	CP
1244	PATHOLOGIE, GENERAL	CP
1245	NEUROPATHOLOGIE	CP
1246	PEDIATRIE	CP
1247	ENDOCRINOLOGIE	CP
1248	GASTRO-ENTEROLOGIE	CP
1249	MEDECINE PREVENTIVE, GENERAL	CP
1250	PSYCHIATRIE	CP
1251	PSYCHIATRIE INFANTILE	CP
1252	CARDIOLOGIE ET HEMATOLOGIE	CP
1253	CHIRURGIE, GENERAL	CP
1254	NEUROCHIRURGIE	CP
1255	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	CP
1256	CHIRURGIE PLASTIQUE	CP
1257	CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE	CP
1258	UROLOGIE ET NEPHROLOGIE	CP
1259	PHYSIATRIE	CP
1260	PNEUMOLOGIE ET RHUMATOLOGIE	CP
1261	ORTHOTIQUE ET PROSTHETIQUE	CP
1262	ELECTRO-DIAGNOSTICS	CP
1263	MEDECINE D'URGENCE	CP
1264	SANTE MENTALE	CP
1265	IMMUNOLOGIE	CP
1266	MEDECINE NUCLEAIRE	CP
1270	ERGONOMIE	CP
1272	BIOLOGIE ET BIOCHIMIE MEDICALE	CP
1273	VIROLOGIE	CP
1274	EPIDEMIOLOGIE	CP
1275	MEDECINE EXPERIMENTALE	CP
1276	CHIRURGIE EXPERIMENTALE	CP
1279	SANTE COMMUNAUTAIRE	CP
1290	EDUCATION SANITAIRE	CP
1291	TOXICOMANIE	CP
1298	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR SCIENCES DE LA SANTE	CP
1299	AUTRE SCIENCES DE LA SANTE (PRECISER)	CP
1900	SCIENCES PHYSIQUES	CP
1901	CODE "GENERAL" DU SECTEUR SCIENCES PHYSIQUES	CP

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=CP

CLAR	DISC	SECTINV
1902	PHYSIQUE, CATEGORIE GENERALE	CP
1903	PHYSIQUE MOLECULAIRE	CP
1904	PHYSIQUE NUCLEAIRE	CP
1905	CHIMIE, CATEGORIE GENERALE	CP
1906	CHIMIE INORGANIQUE	CP
1907	CHIMIE ORGANIQUE	CP
1908	CHIMIE PHYSIQUE	CP
1909	CHIMIE ANALYTIQUE	CP
1910	CHIMIE PHARMACEUTIQUE	CP
1911	ASTRONOMIE	CP
1912	ASTROPHYSIQUE	CP
1913	METEOROLOGIE ET SCIENCES DE L'ATMOSPHERE	CP
1914	GEOLOGIE (MINERALOGIE, ETC.)	CP
1915	GEOCHIMIE	CP
1916	GEOPHYSIQUE ET SEISMOLOGIE	CP
1917	SCIENCES DE LA TERRE, CATEGORIE GENERALE	CP
1918	PALEONTOLOGIE	CP
1919	OCEANOGRAPHIE	CP
1920	METALLURGIE	CP
1970	ENERGIE	CP
1971	HYDROLOGIE, SCIENCES DE L'EAU	CP
1972	METROLOGIE (SCIENCE DE LA MESURE EN SCIENCES PHYSIQUES)	CP
1973	ACOUSTIQUE	CP
1974	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE	CP
1975	PHYSIQUE DES FLUIDES	CP
1976	ELECTROMAGNETISME	CP
1977	OPTIQUE	CP
1978	GLACIOLOGIE	CP
1998	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR SCIENCES PHYSIQUES	CP
1999	AUTRE SCIENCES PHYSIQUES (PRECISER)	CP
4902	SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHYSIQUES (SCIENCES NATURELLES)	CP
4971	SCIENCES PURES	CP
4974	SCIENCES DE LA SANTE ET SCIENCES PURES ET APPLIQUEES	CP

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=DM

CLAR	DISC	SECTINV
1004	MUSIQUE (INSTRUMENTS, INTERPRETATION, COMP. THEORIE)	DM
1005	MUSIQUE, CATEGORIE GENERALE	DM
1006	MUSICOLOGIE (HISTOIRE ET LITTERATURE DE LA MUSIQUE)	DM
2302	MUSIQUE RELIGIEUSE	DM

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=DO

CLAR	DISC	SECTINV
600	COMMUNICATIONS	DO
603	RADIO/TV	DO
605	MEDIA DE COMMUNICATION	DO
606	RELATIONS PUBLIQUES	DO
698	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR COMMUNICATIONS	DO
699	AUTRE COMMUNICATIONS (PRECISER)	DO
1007	ART DRAMATIQUE	DO
1008	MOUVEMENT EXPRESSIF, DANSE, MIME, RYTHMIQUE	DO
1517	ETUDES THEATRALES	DO

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=DP

CLAR	DISC	SECTINV
200	DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT	DP
201	CODE "GENERAL" DU SECTEUR DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT	DP
202	ARCHITECTURE	DP
203	DESIGN D'INTERIEUR	DP
204	ARCHITECTURE PAYSAGISTE	DP
205	ARCHITECTURE URBAINE	DP
207	DESIGN INDUSTRIEL	DP
210	AMENAGEMENT	DP
270	SCIENCES GRAPHIQUES (ENVIRONNEMENT)	DP
298	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR DESIGN ENVIRONNEMENT	DP
299	AUTRE DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT (PRECISER)	DP

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=DQ

CLAR	DISC	SECTINV
1000	BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUES	DQ
1001	CODE "GENERAL" DU SECTEUR BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUES	DQ
1002	ARTS PLASTIQUES (PEINTURE, DESSIN, SCULPTURE)	DQ
1009	DESIGN APPLIQUE (CERAMIQUE, TISSAGE, ORFEVRERIE, DECOR)	DQ
1010	CINEMATOGRAPHIE	DQ
1011	PHOTOGRAPHIE	DQ
1020	CREATIVITE (FONDEMENTS ET TECHNIQUES)	DQ
1070	ESTHETIQUE	DQ
1071	ARTS GRAPHIQUES (COMMUNICATION GRAPHIQUE)	DQ
1072	PEINTURE	DQ
1073	DESSIN ET CROQUIS	DQ
1074	SCULPTURE ET ARTS PLASTIQUES	DQ
1075	ART, RESTAURATION	DQ
1076	SCIENCE DE L'ENREGISTREMENT	DQ
1098	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR BEAUX-ARTS & ARTS APP	DQ
1099	AUTRE BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUES (PRECISER)	DQ

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=EQ

CLAR	DISC	SECTINV
0	NON APPLICABLE	EQ
100	RESSOURCES NATURELLES	EQ
101	CODE "GENERAL" DU SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	EQ
102	AGRONOMIE	EQ
103	PEDOLOGIE, AMENAGEMENT ET CONSERVATION DES SOLS	EQ
104	ZOOTECHNIE (SC. DE L'ELEVAGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES)	EQ
105	INDUSTRIE LAITIERE	EQ
106	AVICULTURE	EQ
107	MANAGEMENT DES REGIONS SAUVAGES, PECHERIES/GIBIER	EQ
108	HORTICULTURE (CULTURE MARAICHERE ET CULTURE DES FRUITS)	EQ
109	FLORICULTURE ET PEPINIERES	EQ
110	GESTION EN AGRICULTURE	EQ
111	ECONOMIE RURALE	EQ
113	VIVRES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS	EQ
114	FORESTERIE, GENIE FORESTIER, SCIENCE DU BOIS ET SYLVIC.	EQ
115	MANAGEMENT DES RESSOURCES NATURELLES	EQ
116	TECHNOLOGIES AGRICOLES ET FORESTIERES	EQ
117	MANAGEMENT DES PATURAGES	EQ
118	MECANIQUES AGRICOLES	EQ
119	SCIENCE ET TECHNOLOGIE DES PROD. AGRIC. NON COMESTIBLES	EQ
170	PHYTOTECHNIE	EQ
171	HALIEUTIQUE	EQ
198	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	EQ
199	AUTRE CATEGORIE DES RESSOURCES NATURELLES (PRECISER)	EQ
424	SCIENCES DE L'ALIMENTATION	EQ
900	INGENIERIE	EQ
901	CODE "GENERAL" DU SECTEUR INGENIERIE	EQ
902	GENIE AEROSPATIAL, AERONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE	EQ
903	GENIE AGRICOLE, GENIE RURAL	EQ
904	GENIE ARCHITECTURAL	EQ
905	GENIE BIOLOGIQUE ET BIOMEDICAL	EQ
906	GENIE CHIMIQUE (INCLUANT LE RAFFINAGE DU PETROLE)	EQ
907	GENIE PETROLIER (EXCLUANT LE RAFFINAGE DU PETROLE)	EQ
908	GENIE CIVIL, GENIE DE LA CONSTRUCTION ET DU TRANSPORT	EQ
909	GENIE ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE & INFORMATIQUE, & COMMU.	EQ
910	GENIE MECANIQUE	EQ
911	GENIE GEOLOGIQUE	EQ
912	GENIE GEOPHYSIQUE	EQ
913	GENIE INDUSTRIEL ET ADMINISTRATIF	EQ
914	GENIE METALLURGIQUE	EQ
915	GENIE DES MATERIAUX	EQ
916	GENIE DE LA CERAMIQUE	EQ
917	GENIE DU TEXTILE	EQ
918	GENIE MINIER	EQ
919	GENIE PHYSIQUE	EQ
920	GENIE NUCLEAIRE	EQ
921	GENIE MECANISTIQUE, THEORIE DES MACHINES	EQ
922	GENIE DE L'ENVIRONNEMENT, GENIE SANITAIRE	EQ
923	ARCHITECTURE NAVALE ET GENIE MARITIME	EQ
924	GENIE DES OCEANS	EQ
925	TECHNOLOGIE DE L'INGENIERIE	EQ
970	DESIGN ET DESSIN EN GENIE	EQ
971	GEODESIE (ARPENTAGE)	EQ
972	PHOTOGRAMMETRIE	EQ

TABLE CLARDER

15:58 FRIDAY, DECEMBER 16, 1988

SECTEUR D'INVESTISSEMENT=EQ

CLAR	DISC	SECTINV
973	GENIE DE LA CONSTRUCTION DES ORDINATEURS	EQ
974	GENIE DES PATES ET PAPIERS	EQ
998	CODE "PLURICATEGORIES" DU SECTEUR INGENIERIE	EQ
999	AUTRE INGENIERIE (PRECISER)	EQ
1218	MEDECINE VETERINAIRE	EQ
1219	MEDECINE VETERINAIRE SPECIALISEE	EQ
1306	ALIMENTATION, VIVRES ET NUTRITION (DIETETIQUE INCLUSE)	EQ
4904	INGENIERIE ET UN (OU DES) AUTRE (S) SECTEUR (S)	EQ
4970	SCIENCES APPLIQUEES ET PURES	EQ
4972	SCIENCES APPLIQUEES	EQ

ANNEXE 3

LA CONSTITUTION DES FICHIERS DES ÉTUDIANTS DE CYCLE SUPÉRIEUR

ANNEXE 3.1

LA CONSTITUTION DU FICHIER DES ÉTUDIANTS DU DEUXIÈME CYCLE

1. Le fichier des étudiants du deuxième cycle a été constitué de tous les étudiants inscrits à un programme dont le niveau d'études était 4 ou 5 à l'automne 1982.

2. Suite au traitement effectué à chaque trimestre, la procédure prévoit que ce fichier est constamment mis à jour:

   - les nouveaux inscrits sont ajoutés;
   - les dossiers de tous les étudiants déjà présents sont mis à jour.

3. Le fichier de départ contient un champ intitulé "Crédits cumulés à l'été 1982". Ce champ prend la valeur 0 pour tous les étudiants sauf pour ceux qui étaient inscrits en rédaction de thèse ou de mémoire à l'automne 1982. Dans ce dernier cas, le champ prend la valeur 45.

ANNEXE 3.2

LA CONSTITUTION DU FICHIER DES ÉTUDIANTS DU TROISIÈME CYCLE

1. Le fichier des étudiants du troisième cycle a été constitué de tous les étudiants inscrits à un programme dont le niveau d'études était 6 ou 7 à l'automne 1982.

2. Suite au traitement effectué à chaque trimestre, la procédure prévoit que ce fichier est constamment mise à jour:

   ° les nouveaux inscrits sont ajoutés;

   ° les dossiers de tous les étudiants déjà présents sont mis à jour.

3. Le fichier de départ contient un champ intitulé "Crédits cumulés à l'été 1982". Ce champ a été complété à partir des renseignements fournis par les universités suite à une demande expresse du Ministère (lettre adressée à tous les registraires en date du 11 décembre 1985).

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires**

1623-0068
90-1489